



Résidence photographique à Céret et sur le territoire du pays Pyrénées-Méditerranée et du comarque de l'Alt Emporda 2018

Appel à candidature

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **05 mai 2018.**

Porteur du projet

Nom: **Lumière d'Encre**

Statut : Association loi 1901

Coordonnées : 47 rue de la République, 66400 Céret

Tél. /Fax: 09 50 36 29 20

Courriel : lumieredencre@free.fr

Responsable du projet : Claude Belime, tel : 06 09 46 15 62

Situation

Céret est située dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les candidats peuvent se renseigner sur la réalité de ce territoire, entre autre, sur les pages internet suivantes :

- http://www.payspyreneesmediterranee.org/index.php?option=com_content&view=category&id=81&Itemid=138&lang=fr

- <http://www.valleescatalanes.org/fr/les-vallees-catalanes>

C'est un territoire frontière, entre urbanité et ruralité, Espagne et France, mer et montagne dont l'histoire et le patrimoine artistique semblent encore prégnants aujourd'hui.

Thématique

Cette résidence souhaite donner les moyens à un artiste d'interroger sa pratique, de la promouvoir tout en participant à la recherche artistique et culturelle sur ce territoire. Cette année 2018, en s'appuyant sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée et du comarque de l'Alt Empordà, un artiste photographe aura à traiter la question de la frontière :

« Quelle vérité que ces montagnes bornent... » *Michel de Montaigne*

Les Pyrénées constituent une frontière sur le territoire qui va de Perpignan à Figueras. Nous invitons un artiste à traiter l'effet de celle-ci sur cet espace qui va du pays Pyrénées-Méditerranée au comarque de l'Alt Empordà, les similitudes, les différences tant culturelles que géographiques...

Nous attirons l'attention sur la nécessité pour l'artiste de se déplacer et donc d'avoir un moyen de locomotion.

Lumière d'Encre

47 rue de la République 66400 Céret

①/Fax: 09 50 36 29 20 Courriel: lumieredencre@free.fr

Siret: 451 704 670 00012



Dates et durée de la résidence

La résidence aura lieu entre septembre 2018 et mai 2019 sur une durée de 8 à 12 semaines contiguës ou non (en 2,3 ou 4 fois...), définie par un planning entre Lumière d'Encre et l'artiste. Une exposition de travaux antérieurs de l'artiste aura lieu en début de résidence ainsi que plusieurs expositions des travaux produits, en fin de résidence. Cette dernière restant disponible pendant l'année qui suit la résidence pour accompagner le travail de sensibilisation à l'art de l'association Lumière d'Encre.

Sur place l'équipe de Lumière d'Encre développe un réseau de personnes et de structures ressources qui permet au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local pour favoriser les échanges et la réalisation des œuvres produites.

Les travaux devront être rendus avant le 1er juin 2019.

Actions de médiation et actions pédagogiques

- Dans une volonté de médiation culturelle et de sensibilisation à la photographie d'aujourd'hui, des classes à Projet Artistique et Culturel et des ateliers artistiques peuvent être mis en place avec une ou plusieurs écoles primaires et/ou secondaires et lycées. Elles donneront lieu à un contrat spécifique et à une rémunération complémentaire et seront organisées en concertation avec les écoles concernées, l'artiste et Lumière d'Encre.

- L'artiste sera amené à présenter sa démarche artistique au cours de plusieurs soirées avec des groupes constitués, ainsi qu'auprès de la population notamment par la réalisation de plusieurs conférences et la tenue de deux ateliers « portes ouvertes ».

Matériel et lieux mis à disposition

Un laboratoire photographique noir et blanc est disponible sur place ainsi qu'un laboratoire numérique et un espace studio de prise de vue simple (40 m²).

Logement situé à Céret.

Conditions financières

Rémunération artistique : 3000 € bruts en droits d'auteurs.

Allocation de déplacements : sur justificatifs, plafonnée à 600 €.

Allocation de repas : sur justificatifs, plafonnée à 400 €.

Frais techniques de production et de tirage : sur justificatifs, limités à 2000 €.

Rémunération complémentaire pour les interventions pédagogiques (classe à P. A.C et projet pédagogique, en cours de mise en place).

Cadre juridique

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel.



Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comporter :

- Proposition de projet argumentée.
- Un court texte décrivant la démarche artistique de l'artiste.
- Un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- Curriculum vitae à jour.
- Proposition d'atelier pédagogique et de stage.
- Les coordonnées physiques et internet du candidat.

Il est à envoyer :

- Soit par courrier à l'adresse de Lumière d'Encre, **obligatoirement accompagné d'une copie PDF, réuni en un seul fichier** notamment pour les visuels des travaux déjà réalisés (les dossiers constitués de plusieurs fichiers ne seront pas pris en compte) *(avec une enveloppe et son affranchissement pour le retour, en cas d'absence de ces éléments il ne sera procédé à aucun retour).*

Lumière d'Encre, 47 rue de la République - 66400 CÉRET

- Soit uniquement par internet sous forme de dossier PDF, **en un seul dossier**, à lumiere-dencre@free.fr

Lors des rencontres avec les artistes présélectionnés, un dossier papier devra être présenté (notamment pour les travaux antérieurs).

Nous attirons l'attention sur la nécessité pour l'artiste de se déplacer et donc d'avoir un moyen de locomotion.

Instruction des dossiers de candidature

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **05 mai 2018.**
- Présélection de 4 dossiers : 11 juin 2018.
- Rencontres personnelles avec chacun des présélectionnés entre le 11 juin et le 30 juin 2018.
- Choix de l'artiste retenu : 02 juillet 2018.

Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).

